

		Demande de visa national Ce formulaire est gratuit		PHOTO	
1. Nom(s) de famille ¹				PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION Date d'introduction de la demande : Numéro de la demande de visa : Responsable du dossier : Documents justificatifs : ☐ Document de voyage ☐ Autorisation administrative ☐ Demande d'autorisation administrative ☐ Moyens de subsistance ☐ Preuve d'hébergement ☐ Certificat médical ☐ Extrait de casier judiciaire ☐ Assurance maladie en voyage ☐ Note verbale ☐ Autres :	
2. Nom(s) de naissance (nom(s) de famille antérieur(s)) ²					
3. Prénom(s) ³					
4. Date de naissance (jour-mois-année)		5. Lieu de naissance		7. Nationalité actuelle	
		6. Pays de naissance		Nationalité à la naissance, si différente :	
8. Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin		9. État civil ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(Veuve) ☐ Autre (veuillez préciser)			
10. Pour les mineurs : Nom, prénom, adresse (si différente de celle du demandeur) et nationalité de l'autorité parentale/du tuteur légal.					
11. Numéro national d'identité, le cas échéant.					
12. Type de document de voyage : ☐ Passeport ordinaire ☐ Passeport diplomatique ☐ Passeport de service ☐ Passeport officiel ☐ Passeport spécial ☐ Autre document de voyage (veuillez préciser)					
13. Numéro du document de voyage		14. Date de délivrance		15. Date d'expiration	
				16. Délivré par	
17. Adresse du domicile et adresse électronique du demandeur				Numéro(s) de téléphone	
18. Résidence dans un pays autre que celui de la nationalité actuelle ☐ Non ☐ Oui. Titre de séjour ou équivalent.....N°.....Date d'expiration.....					
19. Profession actuelle					
Décision concernant le visa : ☐ Refusé ☐ Délivré : Valable du au Nombre d'entrées : ☐ Une ☐ Deux ☐ Multiples Nombre de jours :					

¹ Ces informations doivent correspondre à celles figurant sur le document de voyage.

² Ces informations doivent correspondre à celles figurant sur le document de voyage.

³ Ces informations doivent correspondre à celles figurant sur le document de voyage.

20. Objet principal du voyage : ☐ Résidence sans autorisation de travail ☐ Résidence pour regroupement familial ☐ Résidence et travail salarié ☐ Résidence et travail indépendant			☐ Résidence et travail salarié saisonnier (neuf mois par an) ☐ Études ☐ Recherche (dans le cadre d'un accord d'accueil signé par un organisme de recherche) ☐ Accréditation		
21. Date d'entrée prévue en Espagne			22. Nombre d'entrées demandées : ☐ Une entrée ☐ Deux entrées ☐ Entrées multiples		
23. Adresse du domicile du demandeur en Espagne					
24. Numéro d'identité d'étranger (NIE) ⁴			25. Date de notification de la décision rendue par le service d'immigration compétent ⁵		
26. Coordonnées du regroupant dans le cas d'une demande de visa de résidence pour regroupement familial					
Nom(s) et prénom(s) du regroupant					
Lien de parenté (entre le demandeur et le regroupant) : ☐ Conjoint ☐ Partenaire avec lequel le résident a contracté un partenariat enregistré ☐ Enfant (du regroupant ou de son conjoint)					
Date de naissance		Nationalité		Numéro d'identité d'étranger ou document d'identité espagnol	
Adresse du domicile du regroupant		Numéro de téléphone du regroupant			
		Adresse électronique du regroupant			
27. Coordonnées de l'employeur ou de l'entreprise dans le cas d'une demande de visa de résidence et de travail					
Nom(s) et prénom(s) de l'employeur ou nom de l'entreprise et nom(s) et prénom(s) de la personne de contact dans l'entreprise					
Adresse du domicile de l'employeur ou du siège de l'entreprise		Numéro de téléphone de l'employeur ou de l'entreprise			
		Adresse électronique de l'employeur ou de l'entreprise			
Numéro d'identité d'étranger ou document d'identité espagnol de l'employeur ou de la personne de contact dans l'entreprise					
Numéro d'identification fiscale de l'entreprise					

⁴ Cette case doit impérativement être renseignée si le service d'immigration compétent a rendu une décision préalable autorisant le demandeur à résider ou à travailler en Espagne.

⁵ Cette case doit impérativement être renseignée si le service d'immigration compétent a rendu une décision préalable autorisant le demandeur à résider ou à travailler en Espagne.

28. Coordonnées de l'établissement d'enseignement ou du centre de recherche dans le cas d'une demande d'un visa d'études ou de recherche	
Nom de l'établissement d'enseignement ou du centre de recherche	
Adresse du siège de l'établissement d'enseignement ou du centre de recherche	Numéro de téléphone de l'établissement d'enseignement ou du centre de recherche
	Adresse électronique de l'établissement d'enseignement ou du centre de recherche
Date prévue du début des études ou de la recherche	Date prévue de finalisation des études ou de la recherche
En cas de déplacement temporaire de mineurs à des fins éducatives, dans le cadre de programmes mis en œuvre et financés par les administrations publiques, des associations à but non lucratif ou des fondations, ou d'autres organismes ou personnes qui n'exercent pas l'autorité parentale ou la tutelle :	
Nom(s) et prénom(s) de la personne qui va accueillir le mineur ou nom de l'organisme d'accueil et noms(s) et prénom(s) de la personne de contact dans l'organisme	
Adresse du domicile de la personne qui va accueillir le mineur ou de l'organisme d'accueil	Numéro de téléphone de la personne qui va accueillir le mineur ou de l'organisme d'accueil
	Adresse électronique de la personne qui va accueillir le mineur ou de l'organisme d'accueil
Numéro d'identité d'étranger ou numéro du document d'identité espagnol de la personne qui va accueillir le mineur ou de la personne de contact dans l'organisme d'accueil	
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit et déclare en être conscient : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire et de me photographier. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent formulaire de demande de visa, ainsi que ma photo, seront communiquées aux autorités compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, seront saisies et conservées dans une base de données. L'autorité compétente chargée de leur traitement est le poste consulaire auprès duquel la demande est présentée. Lesdites données seront accessibles aux autorités compétentes chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières extérieures et en Espagne, aux autorités compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des conditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire espagnol, aux fins de l'identification des personnes qui ne remplissent pas ou plus ces conditions, aux fins de l'examen d'une demande d'asile et de la détermination de l'autorité responsable de cet examen. Conformément aux dispositions de la Loi organique 15/1999 du 13 décembre 1999, relative à la protection des données à caractère personnel, je suis informé(e) de mon droit d'accéder à mes données personnelles, de les rectifier, d'y faire opposition ou d'obtenir leur suppression, en adressant une demande écrite à la Direction générale des affaires et de l'assistance consulaires du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, à l'adresse suivante : « Calle Ruiz de Alarcón, nº 5, Madrid (C.P. 28071) ».	

Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été délivré.

Je suis informé(e) de ce qui suit : une fois la demande de visa déposée, le demandeur se voit remettre une copie tamponnée du présent formulaire où figurent la date et le lieu de réception. Le cas échéant, il est convenu avec le demandeur des moyens utilisés pour lui notifier les demandes de modification ou d'apport de documents ou d'attestations requis, les rendez-vous et les décisions rendues.

Les prises de rendez-vous et les demandes d'informations ou pièces supplémentaires sont réalisées par téléphone ou par fax, aux numéros fournis par l'intéressé ou par son représentant légal. Si aucune réponse n'est obtenue, elles sont adressées par écrit à l'adresse qui figure sur la demande de visa, le domicile du demandeur devant obligatoirement se trouver dans la circonscription consulaire.

La réponse aux demandes de rendez-vous ou d'informations ou pièces supplémentaires doit être apportée dans un délai maximum de dix jours, sauf en cas de présence personnelle obligatoire, le délai étant alors de quinze jours.

Si les moyens de notification susmentionnés restent sans effet, la notification est publiée pendant dix jours sur le panneau d'affichage du poste consulaire.

Si les demandes de rendez-vous ou d'informations ou de pièces supplémentaires restent sans réponse au terme du délai fixé, le demandeur est réputé s'être désisté et il reçoit une notification l'en informant.

Le délai maximum non prorogeable de notification des décisions relatives aux demandes de visa national est d'un mois, à compter du jour suivant la date de dépôt de la demande en bonne et due forme auprès du poste consulaire compétent, sauf s'il s'agit de visas de résidence sans autorisation de travail, pour lesquels le délai maximum est de trois mois. Dans ce cas, la durée écoulée entre la demande d'autorisation de résidence auprès de la Délégation ou de la Sous-délégation du Gouvernement compétente pour délivrer ladite autorisation, et la notification par celle-ci de sa décision au poste consulaire, n'est pas comptée dans le délai.

Le visa accordé doit être retiré dans le délai d'un mois, à l'exception du visa pour regroupement familial et du visa d'études, pour lesquels le délai est de deux mois. Si le visa n'est pas retiré dans les délais fixés, l'intéressé est réputé renoncer au visa accordé et le dossier est classé.

Je suis informé que les droits de visa ne sont pas remboursés si le visa est refusé.

27. Lieu et date

28. Signature (pour les mineurs, signature de l'autorité parentale ou du tuteur légal)

4. SOLICITUD DE VISADO NACIONAL

- **Información básica (1ª capa)**

En cumplimiento de la normativa vigente en materia de protección de datos de carácter personal, le informamos de los siguientes aspectos básicos sobre privacidad y protección de datos:

INFORMACIÓN BÁSICA SOBRE PROTECCIÓN DE DATOS DE CARÁCTER PERSONAL	
Responsable del tratamiento	Consulado General de España en Lyon
Finalidad del tratamiento	Examen y decisión de la solicitud de Visado Nacional Español.
	Control de los visados en las fronteras exteriores y en España.
	Verificación del cumplimiento de las condiciones para la entrada, estancia y residencia legales en el territorio de España.
	Identificación de las personas que no cumplen o han dejado de cumplir las condiciones de entrada, estancia y residencia legales en el territorio de España.
	Examen de peticiones de asilo.
Legitimación para el tratamiento	Cumplimiento de obligaciones legales.
	Interés legítimo.
	Consentimiento del titular de los datos.
Destinatarios	Organismos y Administraciones Públicas.
	Autoridades competentes para realizar controles de los visados en las fronteras exteriores y en España.
	Autoridades de inmigración y asilo.
Derechos del interesado	Vd. tiene derecho a acceder, rectificar y suprimir los datos, limitar su tratamiento, oponerse al tratamiento y ejercer su derecho a la portabilidad de los datos de carácter personal, todo ello de forma gratuita, tal como se detalla en la información completa sobre protección de datos.
Información completa sobre protección de datos	Puede consultar la información adicional y detallada sobre protección de datos en https://sede.maec.gob.es/